

SEANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL GENERAL

Procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi 2 mai 2023 à Aclens
Présidence : Monsieur Patrice Hauswirth

Le mardi 2 mai 2023 à 20h15, le Conseil général d'Aclens, dûment convoqué, s'est réuni en la salle des boules – salle polyvalente.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Présentation et nomination d'une nouvelle secrétaire du Conseil général
4. Assermentation
5. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 décembre 2022
6. Préavis municipal No 1-2023 /Prolongation du prêt financier accordé par la commune pour la réhabilitation de 6 maisons sinistrées, En Pontou
7. Communications municipales
8. Communications du bureau
9. La "minute" des délégués
10. Divers et propositions individuelles

Le Président souhaite une cordiale bienvenue au public présent.

1. Appel

En date du 2 mai 2023, le Conseil général de notre commune compte 43 membres.
La secrétaire procède à l'appel :

- Présents : 27
- Excusés : 13
- Absents : 3

Avec 27 membres présents, le quorum est atteint (*1/3 selon l'art.47 du règlement du Conseil général*).
Le Conseil peut donc délibérer valablement.

2. Approbation ordre du jour

Des modifications ont été apportées à l'ordre du jour envoyé par courrier. . Le président présente le nouvel ordre du jour. Ce dernier est approuvé par l'assemblée.

3. Présentation et nomination d'une nouvelle secrétaire du Conseil général

Pour rappel, depuis juin de l'année dernière, le poste de secrétaire du Conseil général était vacant. Les nombreuses recherches ont été infructueuses. Madame Françoise Genillod a accepté d'assurer ad intérim le poste jusqu'à ce que le bureau trouve un/une titulaire. Au nom du Conseil général, le Président remercie Madame Genillod d'avoir assuré cet intérim. Début 2023, le Président a relancé les recherches par voie d'annonce dans la presse locale et sur le site internet de la commune ainsi que

sur l'UCV. Suite à cela, Madame Stéphanie Niederhauser, ici présente, a proposé sa candidature. Madame Niederhauser est domiciliée à Belmont sur Yverdon. Titulaire d'un CFC d'employée de commerce, elle possède une bonne expérience dans la gestion des dossiers et travaille actuellement au sein de l'administration communale de Faoug en tant que secrétaire communale adjointe. Sa personnalité et son expérience professionnelle du domaine de l'administration a convaincu.

L'article 8 du règlement du Conseil général précise que le/la secrétaire peut être choisi/e en dehors du Conseil. Madame Niederhauser remplit donc les conditions d'élection.

Le Président propose à l'assemblée de nommer Madame Stéphanie Niederhauser secrétaire du conseil général pour le reste de la législature.

L'assemblée nomme Madame Niederhauser tacitement par applaudissements.

4. Assermentation

Selon les renseignements pris à la préfecture, Mme Niederhauser va être assermentée comme le sont les conseillères et les conseillers, mais seulement pour le statut de secrétaire en dehors du Conseil général, c'est-à-dire, elle ne peut pas participer aux discussions, ni aux votations. Avec son assermentation, sa signature est reconnue dans tous les documents officiels du Conseil général.

Après lecture du serment par le Président, Madame Niederhauser solennise sa promesse et le Président lui souhaite pleine satisfaction dans cette fonction.

5. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 décembre 2022

Au point 9, Madame Lequint relève qu'il s'agit du mot « commission » et non « démission »

Il n'y a pas d'autres remarques

Mis au vote à main levée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité, avec aucune abstention et aucun avis contraire.

6. Préavis municipal N 1-2023/Prolongation du prêt financier accordé par la commune pour la réhabilitation de 6 maisons sinistrées, En Pontou

En prélude à la présentation du préavis, Le Président lit l'article 49 du règlement du Conseil général qui stipule qu'un membre du Conseil ne peut pas prendre part aux discussions et aux décisions lorsqu'il a un intérêt personnel ou matériel à l'affaire à traiter. Il doit spontanément ou à défaut être récusé par un membre du Conseil ou par le bureau. Le Conseil statue sur la récusation.

Madame Valérie D'Ascoli et Monsieur Benoit Olivier sont concernés par cet article. Afin de respecter le règlement, le Président leur demande de se récuser et au Conseil de statuer sur la récusation.

Mis au vote à main levée, la récusation est acceptée à la majorité, avec 5 abstentions et aucun avis contraire.

Présentation par **Madame Sylvie Ciana, Syndique**

Ce conseil général extraordinaire a été demandé pour vous présenter le préavis 01-2023 concernant la prolongation du prêt financier accordé par la Commune pour la réhabilitation de 6 maisons sinistrées, En Pontou.

En effet, les délais en cours ne permettaient pas à la Municipalité d'attendre le prochain Conseil Général ordinaire prévu le 13 juin. Le prêt initial a été validé lors du Conseil général du 4 juin 2013 pour une durée de 10 ans, ce qui nous amène à une échéance pour ce mois de juin 2023.

Avec le préavis 1-2023, l'assemblée a également la convention attenante à celui-ci, ainsi que l'avenant à cette convention 2023. La Commune a été interpellée à plusieurs reprises lors des dernières séances du Conseil général, notamment celui de décembre 2022, sur le suivi de ce dossier. La Municipalité a toujours veillé à suivre avec attention l'évolution des procédures engagées devant la Chambre patrimoniale cantonale pour lesquelles la Commune est représentée par Me Haldy et Me Leuba. La Municipalité a pris contact, à l'été 2022 déjà, avec les avocats pour voir quelle était l'attitude à tenir face à l'échéance de ce prêt qui arrivait une année plus tard.

Il en ressort que la procédure judiciaire a été passablement allongée due essentiellement au fait qu'une expertise puis un complément d'expertise ont été requis ; sans oublier la COVID. Aujourd'hui un premier jugement n'a toujours pas été rendu et nous n'avons pas d'éléments supplémentaires permettant d'envisager l'issue de cette procédure et de donner un délai.

De ce fait, la Commune demande d'accepter la proposition de prolonger de 5 ans le prêt accordé aux 6 propriétaires des maisons sinistrées En Pontou.

A noter que, dans le même temps où, la Commune demande la possibilité de prolonger le prêt global de CHF 3'090'000, elle demande que, comme le préconise l'expert judiciaire, les propriétaires des parcelles 722 et 724 puissent utiliser le solde disponible de chacune de leur enveloppe afin d'effectuer des travaux complémentaires. En effet, l'entier des crédits qui leur avait été octroyés n'a pas été utilisé.

Un avenant à la Convention de 2013 a également été établi qui régit les différents termes tant au niveau des charges foncières que de la supervision de l'utilisation des crédits. Celui-ci a été signé par la Commune et les propriétaires.

En conclusion, la Municipalité ne souhaitant pas, à ce stade, exiger le remboursement des crédits mentionnés dans le préavis, vous demande de valider la prolongation de prêt de CHF 3'090'000 pour une durée de **5 ans**

Le président passe la parole au rapporteur de la Commission des finances, **Monsieur Hugues Favey**

La Commission des finances s'est réunie, à la demande de la Municipalité et en sa présence, le 4 avril 2023. La Commission des finances, dans son rapport relève une lenteur de la procédure (10 ans) sans qu'un jugement n'ait été rendu. La dernière expertise datant d'un an et la période COVID a également participé à la lenteur de la procédure. La situation financière des propriétaires serait catastrophique si l'on demandait le remboursement de ce prêt sans que un jugement n'ait été rendu. La Commission des finances relèvent d'autres points qui sont, en partie, déjà mentionnés dans le préavis municipal.

En conclusion, la commission des finances recommande d'accepter le préavis n° 01-2023 tel que présenté par la Municipalité.

Le Président ouvre la discussion.

Madame Camilla Reymond demande s'il n'y aurait pas un problème de prescription dans le cas d'une prolongation ? **Madame Sylvie Ciana** répond qu'il n'y a aucun élément à leur connaissance qui irait dans ce sens et précise que la Municipalité suit ce dossier avec attention au travers les avocats.

Monsieur François Bavaud demande ce qu'il se passerait si, dans 5 ans, aucun jugement n'a été rendu. Au rythme où va ce dossier, c'est une hypothèse plausible. Le prêt serait-il alors reconduit pour une période de 5 ans ?

Madame Sylvie Ciana rappelle que la lenteur a notamment été due à la demande d'une expertise et une contre-expertise. A l'heure actuelle, aucune autre expertise n'a été demandée. Normalement tous les éléments devraient être là pour avoir une décision dans des délais proches. Pour l'instant, la Municipalité reste prudente et ne peut se positionner de manière certaine quant au dénouement et au délai.

Concernant ce montant de 3 millions, comment est-il comptabilisé dans les comptes ? **Monsieur Vincent Dornier**, précise que ce montant est comptabilisé dans l'actif du bilan pour le moment, en attendant la décision du jugement et qu'il n'y a pas de réserve sur ce montant.

Madame Isabelle Hauswirth souhaite des informations sur le type de travaux complémentaires qui doit se faire sur les parcelles. **Madame Sylvie Ciana**, précise que la Municipalité se fie à l'expert juridique qui recommande ces travaux. Sur la parcelle 722, il y a- à nouveau- un déséquilibre de la maison, mais tout est contrôlé et supervisé par le bureau GADZ SA et la Municipalité s'en remet à eux. Elle n'a pas les détails des travaux.

Mis au vote à main levée, le préavis est accepté à l'unanimité, avec 0 abstention et aucun avis contraire.

7. Communications municipales

Mme Sylvie Ciana, excuse Monsieur Gilbert Métrailler qui a une autre séance d'importance où il représente la Commune.

Il n'y a pas d'autres communications municipales.

8. Communications du bureau

Le Président précise qu'avec les communications du prochain conseil, les personnes désirant recevoir les préavis/documents par voie électronique, pourront remplir un formulaire qui sera joint avec le courrier de convocation. Ceci, afin de contrôler l'exactitude de leur adresse email. Ce formulaire sera à remettre à notre secrétaire lors du prochain Conseil général.

9. La « minute » des délégués

La parole n'est pas demandée.

10. Divers

Monsieur Frédéric Valloton souhaite avoir des nouvelles quant au crédit accordé pour le renouvellement du mobilier de la terrasse de l'Auberge. **Monsieur Thierry Cornet**, confirme le crédit. Les tables n'ont pas encore été achetées car il y a eu des dépenses extraordinaires (cuisine-froid). Afin de ne pas être en négatif dans le budget de l'Auberge, la Municipalité a décidé d'attendre avant d'acheter les nouvelles tables.

Madame Jeanne-Elise Lequint rappelle que lors du dernier conseil, il avait été dit que la réponse du Canton concernant le PACom adviendrait aux propriétaires dans quelques semaines. Qu'en est-il ? **Monsieur Martin Jaquet**, précise que la personne en charge du dossier dans le Canton a informé de

nouvelles modifications qui ont dû être réalisées. Le dossier est aujourd'hui vers la cheffe de département. On espère que c'est qu'une question de semaine maintenant. Si au mois de juin, la Municipalité n'a aucune nouvelle, elle se réserve le droit de contacter la cheffe du département directement.

Madame Paulette Vez informe que cette année (25 juin 2023), c'est la 50^{ème} année que l'organiste officie à l'Eglise et qu'un petit mot de la Commune serait le bienvenu. **Madame Sylvie Ciana prend note de la date.**

Monsieur Norbert Wütrich informe que le boîtier pour le défibrillateur est vide. L'appareil n'est pas dedans. Est-il volé ? en réparation ? **Monsieur Thierry Cornet, Municipal** précise que le défibrillateur est commandé et devrait arriver prochainement.

Madame Camilla Reymond aimerait savoir où en est la pose du panneau « interdiction de circuler » au chemin d'Epeney. Hormis les véhicules agricoles. En effet, la circulation des voitures n'a pas diminué. **Madame Sylvie Ciana** ne peut répondre aujourd'hui, ce dossier était géré par Monsieur d'Ascoli et repris par Monsieur Gilbert Métrailler qui est absent ce soir. Les informations seront communiquées au mois de juin 2023, lors de la prochaine séance du Conseil général.

Madame Cécile Cornet informe que *le Vide grenier aura lieu le 24 septembre 2023*. Ce serait pertinent que cela soit mis sur le site internet de la Commune. Un grand merci aux Fourniers de participer à la nourriture. Un tout-ménage sera distribué.

Madame Jeanne-Elise Lequint souhaite savoir si la Commune a réellement fait des économies financières avec le système d'éclairage décidé. **Madame Sylvie Ciana** informe qu'un préavis sera présenté au Conseil général du mois de juin et il y aura toutes les informations utiles autour de cette question de réglages et de participation à l'économie d'énergie tentée par la Commune.

Madame Christiane Sordet se dit touchée par les habitants du quartier de Pontou et aurait souhaité savoir si les maisons touchées pouvaient s'effondrer. L'assemblée rassure Madame Sordet sur le fait que l'effondrement aurait pu avoir lieu si les travaux n'avaient pas été effectués, mais maintenant ce risque est écarté. Madame Sordet prend note de cette précision et relève l'importance morale de prendre en considération la détresse dans laquelle se trouvent ces habitants de notre Commune.

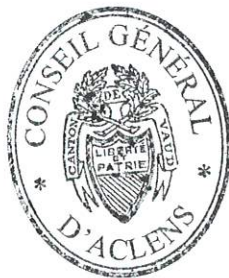
La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 20h50 en remerciant les Conseillères et Conseillers et leurs donnent rendez-vous le 13 juin 2023 pour un séance ordinaire du conseil général.

Au nom du Conseil général

Le Président



Patrice Hauswirth



La Secrétaire



Françoise Genillod